

DEC 18/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 juillet 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 juillet 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 18/2013 - Section III - Commission du budget
général 2013



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 juillet 2013 (08.07)
(OR. en)**

11826/13

FIN 394

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception: 5 juillet 2013
Destinataire: M. Algimantas RIMKŪNAS, President of the Council of the European Union
Objet: Virement de crédits n° DEC 18/2013 - Section III - Commission - du budget
général 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 18/2013.

p.j.: DEC 18/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 01/07/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 19, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 18/2013

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Aide macrofinancière

CE - 25 000 000
CP - 15 000 000

DU CHAPITRE - 1903 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

POSTE - 19 03 01 02 EULEX Kosovo

CE - 20 821 733

ARTICLE - 19 03 04 Actions d'urgence

CE - 19 178 267

DU CHAPITRE - 1906 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale

POSTE - 19 06 01 01 Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)

CE - 15 000 000

ARTICLE - 19 06 04 Assistance dans le domaine nucléaire

CE - 25 000 000
CP - 15 000 000

DU CHAPITRE - 1908 Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie

POSTE - 19 08 01 01 Instrument européen de voisinage et de partenariat –
Coopération financière avec les pays méditerranéens

CE - 30 000 000
CP - 30 000 000

DU CHAPITRE - 1909 Relations avec l'Amérique latine

ARTICLE - 19 09 01 Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine

CE - 5 000 000
CP - 5 000 000

DU CHAPITRE - 1910 Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient (Iraq,
Iran, Yémen)

POSTE - 19 10 01 01 Coopération avec les pays en développement d'Asie

CE - 20 000 000
CP - 14 000 000

POSTE - 19 10 01 02 Aide à la réhabilitation et à la reconstruction de l'Afghanistan

CP - 18 000 000

POSTE - 19 10 01 03 Action préparatoire - Échanges économiques et scientifiques avec l'Inde	CP	- 1 600 000
POSTE - 19 10 01 04 Action préparatoire - Échanges économiques et scientifiques avec la Chine	CP	- 1 400 000
ARTICLE - 19 10 02 Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale	CE	- 15 000 000
DU CHAPITRE - 2303 Instrument financier pour la protection civile		
ARTICLE - 23 03 06 Interventions de protection civile dans les pays tiers	CE	- 2 700 000
	CP	- 3 000 000
DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières		
ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CE	- 70 000 000
	CP	- 37 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes		
ARTICLE - 23 02 01 Aide humanitaire	CE	247 700 000
	CP	140 000 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Aide humanitaire

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	560 551 000	512 545 722
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	77 000 000	23 000 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	637 551 000	535 545 722
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	626 400 000	497 200 582
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	11 151 000	38 345 140
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	258 851 000	178 345 140
7. Renforcement proposé	247 700 000	140 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	44,19%	27,31%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	147 052	129 073
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	145 445	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	1,09%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Au 26 juin 2013, le taux d'exécution global des crédits inscrits sur la ligne de l'aide humanitaire (23 02 01) était de 98,3 % pour les engagements et de 92,8 % pour les paiements.

Ce taux d'exécution élevé découle de la stratégie opérationnelle et de la planification budgétaire de 2013 établies par la Commission, qui ont été présentées au groupe de travail «Aide humanitaire et aide alimentaire» (COHAFA) du Conseil ainsi qu'à la commission du développement (DEVE) du Parlement européen. Sur la base de son évaluation des besoins humanitaires, la Commission détermine, pour les crises de longue durée, une dotation budgétaire préliminaire par pays pour l'année à venir. Conformément aux orientations du Conseil et du Parlement européen, au moins 15 % des crédits inscrits sur la ligne du budget opérationnel initial restent non alloués pour permettre de faire face à l'évolution des priorités et à de nouveaux besoins (réserve opérationnelle).

Dès lors, le montant non alloué du budget affecté à l'aide humanitaire a été fixé à l'origine à 96 millions d'EUR (soit quelque 17 % du montant annuel). Au début du mois de juin, un montant de 87 millions d'EUR a été utilisé, essentiellement pour les crises survenues au Mali (22 millions d'EUR) et en Syrie (15 millions d'EUR), ainsi que pour faire face à d'autres crises et catastrophes touchant différents pays et régions (Nigeria, Philippines, République centrafricaine, Amérique centrale/Mexique, etc.). Enfin, compte tenu de recettes affectées s'élevant à quelque 3 millions d'EUR, la réserve opérationnelle de l'aide humanitaire s'établit à seulement 12 millions d'EUR.

Le 24 juin, la Commission a adopté une communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée «Vers une approche globale de l'UE face à la crise syrienne». Cette communication reconnaît la dimension catastrophique de cette crise et ses effets sur plus de 6,8 millions de personnes ayant besoin d'urgence d'une aide humanitaire, ainsi que sur les pays voisins. Les besoins étant d'une ampleur considérable, la Commission propose un soutien humanitaire supplémentaire en faveur des populations touchées par la crise d'un montant de 400 millions d'EUR, dont 250 millions d'EUR sous forme d'aide humanitaire.

Ce montant supplémentaire dépasse toutefois largement les ressources disponibles de la réserve opérationnelle. Il importe que la Commission conserve une capacité de réaction suffisante pour pouvoir fournir une aide ultérieure dans le cas des multiples catastrophes de moindre ampleur et d'autres événements imprévus susceptibles de survenir d'ici à la fin de 2013. Le niveau actuel de la réserve, après quasiment 6 mois d'activité, est déjà exceptionnellement restreint pour répondre aux besoins dans les mois à venir, notamment dans le contexte des crises en cours nécessitant une intervention de la Commission: conflit au Pakistan, Corne de l'Afrique (réfugiés, épidémies, sécheresse et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays), conflit au Soudan/Soudan du Sud/Tchad et crise alimentaire au Sahel.

Un renforcement d'un montant total de 247,7 millions d'EUR en crédits d'engagement est donc demandé, par la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur de 70 millions d'EUR et le redéploiement de 177,7 millions d'EUR au sein de la rubrique 4. En outre, 2,3 millions d'EUR seront alloués à l'aide humanitaire à partir de la réserve opérationnelle, ce qui portera le total du financement supplémentaire prévu par le budget de l'UE à 250 millions d'EUR.

En ce qui concerne les crédits de paiement, la demande (140 millions d'EUR), y compris 37 millions d'EUR en provenance de la réserve d'aide d'urgence, est limitée en raison des fortes contraintes qui pèsent sur les crédits de paiement et représente un premier préfinancement très prudent de 56 %, alors que le taux de préfinancement normal est de 80 %. Étant donné la situation très critique des crédits de paiement en faveur de l'instrument d'aide humanitaire et la probable pénurie qui surviendra dès juillet 2013, le risque d'un tarissement des flux de trésorerie permettant de répondre aux besoins humanitaires est réel.

La présente demande de virement s'accompagne d'une autre demande en vue de la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence en faveur de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine (DEC 19). À la suite des modifications apportées au règlement financier (article 29, paragraphe 2), la Commission présente une proposition séparée pour chaque action d'urgence.

Pour de plus amples informations sur l'utilisation des fonds et la situation humanitaire en Syrie, il convient de se reporter à l'annexe.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

01 03 02 - Aide macrofinancière

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	94 550 000	56 339 890
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	94 550 000	56 339 890
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	127 756	130 613
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	94 422 244	56 209 277
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	69 422 244	41 209 277
7. Prélèvement proposé	25 000 000	15 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,44%	26,62%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Compte tenu de l'importance politique et de l'urgence, 25 millions d'EUR en engagements et 15 millions d'EUR en paiements peuvent être virés de cette ligne budgétaire pour fournir une aide humanitaire supplémentaire pour répondre à la crise syrienne. Dans ce contexte, il a été précisé que, s'il est de moins en moins probable qu'une décision visant à accorder une aide macrofinancière à l'Égypte (50 millions d'EUR) soit prise en 2013, il n'est pas exclu qu'une telle opération puisse encore être approuvée cette année. Si tel est le cas, la décision de financement d'un montant de 50 millions d'EUR en faveur de l'Égypte en 2013 serait couverte par des crédits répartis sur les budgets 2013 et 2014.

II.B

a) Intitulé de la ligne

19 03 01 02 - EULEX Kosovo

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	140 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-12 500 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	127 500 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	106 678 267
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	20 821 733
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0
7. Prélèvement proposé	20 821 733
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	14,87%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	3 321 733
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

La mission EULEX Kosovo ayant été réduite et ses coûts réévalués, ces derniers devraient être inférieurs, durant le restant de l'année 2013, à ce qui était prévu dans le budget initial. Comme le montant nécessaire pour 2013 a été engagé, le solde peut être redéployé afin de répondre aux besoins humanitaires supplémentaires découlant de la crise syrienne.

II.C

a) Intitulé de la ligne

19 03 04 - Actions d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	34 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	34 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	34 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	14 821 733
7. Prélèvement proposé	19 178 267
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	56,41%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, cette ligne budgétaire offre une certaine flexibilité dans le budget de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) si de nouvelles missions sont assignées ou si des crédits supplémentaires sont nécessaires dans d'autres articles budgétaires du chapitre PESC.

Il ressort d'une évaluation du budget PESC et des besoins jusqu'à la fin de l'année qu'un peu moins de 15 millions d'EUR pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins durant le restant de l'année. Dans ces conditions, il est possible de mettre le montant proposé à disposition pour couvrir les besoins humanitaires supplémentaires dus à la crise syrienne.

II.D

a) Intitulé de la ligne

19 06 01 01 Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	241 717 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	241 717 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	79 530 155
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	162 186 845
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	147 186 845
7. Prélèvement proposé	15 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	6,21%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	4 120 775
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

L'instrument de stabilité est un instrument de réponse aux situations de crise qui doit conserver un élément non programmé pour faire face à des besoins urgents et imprévus. À l'heure actuelle, une part importante des crédits inutilisés sont programmés pour répondre aux besoins découlant de la crise syrienne.

Étant donné l'importance et l'urgence des besoins humanitaires liés à la crise syrienne, la Commission a proposé de virer 15 millions d'EUR en provenance de l'instrument de stabilité.

II.E

a) Intitulé de la ligne

19 06 04 - Assistance dans le domaine nucléaire

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	77 476 000	64 153 343
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	77 476 000	64 153 343
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	50 335 000	14 312 731
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	27 141 000	49 840 612
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 141 000	34 840 612
7. Prélèvement proposé	25 000 000	15 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	32,27%	23,38%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Le programme d'action annuel (PAA) 2013 pour l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) a été présenté aux États membres au cours du comité ICSN formel du 11 juin. Le quorum fixé pour la prise de décision n'ayant pas été atteint, le programme d'action annuel n'a pas pu être adopté comme prévu.

Des éléments du PAA ont été mis à jour et certaines priorités ont été redéfinies. Certains projets en relation avec des activités en Asie centrale, en Iraq et en Ukraine seront différés et d'autres annulés (par ex. en Chine).

Les crédits libérés sont désormais disponibles pour répondre aux besoins humanitaires des populations touchées par la crise syrienne.

II.F

a) Intitulé de la ligne

19 08 01 01 - Instrument européen de voisinage et de partenariat - Coopération financière avec les pays méditerranéens

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 203 630 000	650 848 229
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-60 000 000
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 203 630 000	590 848 229
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	556 350 000	122 147 361
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	647 280 000	468 700 868
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	617 280 000	438 700 868
<hr/>		
7. Prélèvement proposé	30 000 000	30 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,49%	4,61%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	57 485 445	1 981 165
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	57 485 445	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

L'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) contribuera au volet «aide humanitaire» de ce paquet grâce à un montant de 30 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement en provenance de la ligne 19 08 01 01.

Le redéploiement des crédits traduit la redéfinition des priorités fixées pour les dotations et le réexamen de projets potentiels en cours d'évaluation. Les projets, dont certains étaient initialement prévus pour l'Égypte et pour lesquels la mise en œuvre présente des signes de ralentissement ou le profil de risque dépasse la limite acceptable, ont été différés ou sont réexaminés en vue d'une amélioration de leur efficacité.

La contribution de l'IEVP à l'aide au développement (non humanitaire) s'élève à 145 millions d'EUR. La réponse de l'IEVP à la crise syrienne consiste, pour partie, à recourir à certaines recettes affectées disponibles, ce qui permet à d'autres crédits d'être réaffectés pour l'aide humanitaire.

La contribution totale de l'IEVP au paquet de 400 millions d'EUR prévu pour répondre à la crise syrienne s'établit à 175 millions d'EUR.

II.G

a) Intitulé de la ligne

19 09 01 - Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	371 064 000	273 386 429
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	371 064 000	273 386 429
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	211 800 000	138 249 318
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	159 264 000	135 137 111
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	154 264 000	130 137 111
7. Prélèvement proposé	5 000 000	5 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,35%	1,83%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	9 706 343	795 475
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	8 990 343	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	7,38%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Étant donné l'importance et l'urgence des besoins humanitaires liés à la crise syrienne, la Commission propose de redéployer 5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement en provenance de cette ligne vers celle de l'aide humanitaire.

II.H

a) Intitulé de la ligne

19 10 01 01 - Coopération avec les pays en développement d'Asie

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	513 190 519	384 495 037
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	513 190 519	384 495 037
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	156 409 598	161 882 375
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	356 780 921	222 612 662
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	336 780 921	208 612 662
7. Prélèvement proposé	20 000 000	14 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,90%	3,64%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	2 790 403	39 038
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Après examen de l'état de maturité des projets, certains d'entre eux seront reportés à 2014. En conséquence et compte tenu de l'importance et de l'urgence des besoins humanitaires découlant de la crise syrienne, un montant de 20 millions d'EUR en engagements et de 14 millions d'EUR en paiements peuvent être redéployés vers la ligne de l'aide humanitaire.

II.I

a) Intitulé de la ligne

19 10 01 02 - Aide à la réhabilitation et à la reconstruction de l'Afghanistan

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	128 988 695
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	128 988 695
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	39 667 325
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	89 321 370
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	71 321 370
7. Prélèvement proposé	18 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	13,95%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	37 559
2. Crédits disponibles à la date du 21/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits de paiement peuvent être libérés de cette ligne budgétaire étant donné que la Commission a accompli des efforts intenses pour recouvrer les fonds affectés à des projets qui n'ont pas été exécutés comme prévu et qui ont ainsi été soumis à révision ou à des projets qui ont rempli leurs objectifs sans avoir consommé l'intégralité des fonds alloués.

Étant donné l'importance et l'urgence des besoins humanitaires liés à la crise syrienne, la Commission propose de redéployer 18 millions d'EUR en crédits de paiement issus de cette ligne budgétaire.

II.J

a) Intitulé de la ligne

19 10 01 03 - Action préparatoire - Échanges économiques et scientifiques avec l'Inde

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 600 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 600 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 600 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 000 000
7. Prélèvement proposé	1 600 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	44,44%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 21/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Étant donné l'importance et l'urgence des besoins humanitaires liés à la crise syrienne, la Commission propose de redéployer 1,6 million d'EUR en crédits de paiement provenant de cette ligne budgétaire.

II.K

a) Intitulé de la ligne

19 10 01 04 - Action préparatoire - Échanges économiques et scientifiques avec la Chine

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 700 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 700 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	485 240
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 214 760
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 814 760
7. Prélèvement proposé	1 400 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	37,84%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 21/06/2013	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Étant donné l'importance et l'urgence des besoins humanitaires liés à la crise syrienne, la Commission propose de redéployer 1,4 million d'EUR en crédits de paiement provenant de cette ligne budgétaire.

II.L

a) Intitulé de la ligne

19 10 02 - Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	104 300 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	104 300 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 880 778
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	98 419 222
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	83 419 222
7. Prélèvement proposé	15 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	14,38%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	1 208 110
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	1 208 110
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Étant donné l'importance et l'urgence des besoins humanitaires liés à la crise syrienne, la Commission propose de redéployer 15 millions d'EUR en crédits d'engagement issus de la contribution au mécanisme d'investissement pour l'Asie centrale.

II.M

a) Intitulé de la ligne

23 03 06 - Interventions de protection civile dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 000 000	3 755 993
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	140 000	105 168
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 140 000	3 861 161
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 860 000	0
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 280 000	3 861 161
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	580 000	861 161
7. Prélèvement proposé	2 700 000	3 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	54,00%	79,87%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	2 737 493	3 518 272
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	2 737 493	3 476 465
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	1,19%

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite de l'examen à mi-parcours réalisé sur la ligne budgétaire de la protection civile et compte tenu des prévisions jusqu'à la fin de l'année, la Commission a recensé des économies potentielles de 2,7 millions d'EUR en engagements et de 3 millions d'EUR en paiements.

Celles-ci sont liées, pour l'essentiel, à des montants reçus en tant que recettes affectées en 2013 et à une activation plus faible que prévu du mécanisme de protection civile durant le premier semestre de l'année, ce qui permet de dégager des fonds précédemment alloués et de les mettre à disposition pour répondre aux besoins générés par la crise syrienne.

II.N

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2013

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	264 115 000	80 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-115 000 000	-35 000 000
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	149 115 000	45 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	149 115 000	45 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	n/a	n/a
7. Prélèvement proposé	70 000 000	37 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,50%	46,25%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 19/06/2013	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La réserve d'aide d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins spécifiques d'aide à des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget. Cette réserve sert en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi, le cas échéant, pour la gestion civile d'une crise et la protection civile (point 25 de l'accord interinstitutionnel signé le 17 mai 2006).

SYRIA AND SYRIAN REFUGEES IN NEIGHBOURING COUNTRIES

Key financial information	
Previous year: total amount in 2012	EUR 165 million
Amount in the World Wide Decision 2013	EUR 20 million
Additional (already approved) credits:	
From the Operational Reserve	EUR 15 million (another EUR 2.3 million is also proposed)
From the Emergency Aid Reserve (EAR)	EUR 65 million
Other EU and Member States (MS) funding (European Neighbourhood and Partnership Instrument (ENPI), Instrument for Stability (IfS), European Instrument for Democracy and Human Rights (EIDHR), Development Cooperation Instrument (DCI), Instrument for Pre-accession Assistance (IPA)) for 2012-2013	EUR 175 million EUR 413 million from MS
Other donors (source United Nations Office for the Coordination of the Humanitarian Affairs Financial Tracking Service (UN OCHA FTS))	Syria and Syrian refugees in neighbouring countries: USD 805 million in 2013 for the five main donors: United States of America (USA), Kuwait, Japan, Australia and Germany).

Additional needs	
Total needs	EUR 250 million
When are the credits needed	Now
Breakdown by country (if applicable)	Not applicable
Financed from	EUR 70 million from the EAR, EUR 177.7 million - redeployment from other External Action Instruments and EUR 2.3 million - reprioritisation within the Humanitarian Aid Instrument

Why do we need additional funding? (What is new?)

Since March 2013, the situation of the civilian population in Syria continues to deteriorate rapidly with escalating sectarian violence, presence of foreign fighters, bombardments and attacks on populated areas. Serious violations of international humanitarian law and human rights have been reported including rape, torture, mass killings and reportedly the use of chemical weapons and cluster bombs. The number of casualties continues to rise, now reaching 94 000 people as the armed conflict has expanded to all Syrian governorates. The sectarian nature of the conflict has been underlined by the independent International Commission of Inquiry, including the targeting of specific communities (Alawites in Damascus, Christians in Homs) or kidnapping along confessional lines.

The developing conflict inside Syria has brought more than 6.8 million people in urgent need of humanitarian aid (about 3.1 million, or some 50% of those who require assistance, are children), including 4.25 million displaced people.

The most important new elements since March 2013 are:

- Half a million more refugees are hosted in the neighbouring countries. An average of 200 000 Syrians per month cross the borders. More than 1.6 million Syrians are now hosted in foreign countries, mainly in Jordan, Lebanon, Turkey and Iraq. Under the current trends, it can be expected that over 3.45 million Syrians will have left their country and scattered throughout the region by the end of 2013. The most conservative estimates at this stage are that both Lebanon and Jordan will host at least one million refugees each by the end of 2013, i.e. 100% increase from current levels. More than 51% of registered refugees are children and three-quarters of the registered refugees are living with local host families and communities in urban and rural areas.
- The number of food insecure people inside Syria has increased to four million. As from April 2013, the World Food Program scaled up its food assistance to reach 2.5 million beneficiaries in all 14 Syrian governorates. They plan to reach three million beneficiaries as from July 2013 and four million as from October 2013.
- The number of internally displaced persons has increased from 3.6 million to 4.25 million, of whom only 5% are hosted in collective shelters.
- There is an ever increasing concern about 500 000 Palestinian refugees living in Syria. Many left for Lebanon (57 000) and Jordan (6 000). 75% of the Palestinian refugees from Syria are displaced. 12 to 15% are refugees again in another country.
- More than ever, all ways must be explored to support principled humanitarian operations in all areas inside Syria. The development of an opposition-led humanitarian response constitutes a second pole of the response, and an alternative to the official one that cannot reach all populations in need.

According to the Commission's strategy, the most likely evolution that could be foreseen includes:

- Resources of the host communities in Syria and in the host countries are exhausted. Everywhere in the region, food, fuel and rental prices are rising quickly, with a direct impact on local economies. The Syria crisis increasingly acts as a destabilizing factor in both Lebanon and Jordan. The continuous influx of Syrians is fuelling sectarian tensions.
- Risks of epidemics outbreaks caused by water borne diseases are increasing. The water, sanitation, hygiene and health sectors need to mobilize resources to avoid or address possible outbreaks of typhoid, hepatitis A, cholera and leishmaniasis.
- Access remains very complex. Since the beginning of 2013, the humanitarian actors have developed cross-lines operations. However, this positive development should not blur the overall picture: the humanitarian actors are facing numerous administrative impediments as well as major security constraints. International Non-Governmental Organisations cannot reach some areas of operations. The more restricted the access inside Syria becomes, the more people are forced to become refugees in neighbouring countries.
- Increased portions of the territory are under temporary or permanent control of the opposition, particularly in the North and in the South of the country. Immediate emergency life-saving assistance targeting the Internally Displaced Persons (IDPs) and their host communities needs to be scaled-up. Humanitarian access to rebel-controlled areas requires building up acceptance and is logistically very complex. Coordination of the assistance and thorough assessments of the needs are crucial for an efficient humanitarian response.
- On 7 June 2013, the UN issued revised appeals for inside Syria and for its neighbouring countries: the Syria Humanitarian Assistance Response Plan 2013 (SHARP5) and the Syria Regional Response Plan 2013 (RRP5), both a revision of previous plans launched in December 2012. The needs based assessments in both plans point to a staggering USD 4.4 billion (EUR 3.3 billion) worth of assistance for 6.8 million Syrians inside the country (including 4.25 million internally displaced) and for the Syrian refugees (whose number is expected to reach 3.45 million by the end of 2013). Both plans include unmet requirements from the previous January-June 2013 appeals. They constitute the largest UN humanitarian appeal ever.
- The number of refugees and IDPs are growing at a much faster pace than the funds needed to help them.

Even in combination with other contributions, the additional response from the EU budget will remain insufficient to cover all the urgent needs inside Syria and in the region. Therefore, only life-saving activities will be considered among which partners will be required to set priorities to ensure that the most vulnerable are supported first. In conclusion, the current request of EUR 250 million would respond to the increasing most urgent needs until the beginning of 2014.

What for?

After an analysis of the humanitarian needs assessments conducted by partners, the additional funding will be used mainly to support life-saving response.

The Commission will continue supporting partners involved in the emergency medical response, with the provision of medical equipment and medicines. Where needed, existing medical services will be supported and strengthened. Traumatized populations in need of psychosocial support should receive appropriate assistance as well.

Food assistance and distribution of basic non-food items (NFIs) remains an essential relief for those immediately exposed to the violence, as well as the displaced, refugees and host communities. Cash programs should be encouraged where possible, though the rapid deterioration of the security environment inside Syria is perceived as less conducive for cash activities.

Provision of clean water and decent hygiene conditions in shelters, camps and urban settings hosting displaced and refugee populations should be considered as an urgent priority. Priority will be given to ensuring that people who have lost access to their homes can benefit from a proper shelter.

The Commission is highly committed to supporting efforts carried out to enhance protection to persons deprived of freedom, civilian populations affected by the violence, the sick and wounded. The protection of the medical missions remains a must and should be ensured by all possible means. Advocacy of International Humanitarian Law is essential.

Priorities will also include:

- Strengthen needs assessment mechanisms, monitoring capacities and inter agency coordination and information sharing.
- Reinforce operational capacities of implementing organisations in Syria to provide emergency relief and adapt the nature of the aid to address recurrent needs of the displaced population (left with no resources and no income-generating activity, with no prospect for a positive evolution in the mid-term).
- Advocate with the Syrian Arab Red-Crescent (SARC) and all possible channels for a strengthened presence of international humanitarian workers on the ground, to provide technical support to SARC and local actors and ensure impartial delivery of aid.
- Build up response capacities outside Syria, in order to avoid further population displacements and support Syrian refugees in neighbouring countries.

Other relevant information

Timeline for the use of the additional funding:

It is reasonable to forecast up to EUR 250 million to be needed in June-August 2013 in order to tackle the increased humanitarian needs until the beginning of 2014.

Overview of existing and planned assistance

The joint (Commission and Member States) EU humanitarian aid effort as encoded in the Emergency and Disaster Response Information System (EDRIS) amounts to EUR 678.8 million (update from 5 June 2013) and is detailed below:

<u>Donor</u>	<u>Contributions input in EDRIS¹</u>
	<u>2011-2013</u>
Denmark	EUR 17 809 531
Austria	EUR 6 030 000
Belgium	EUR 8 500 000
Bulgaria	EUR 295 874
Czech Republic	EUR 1 276 685
Denmark	EUR 3 681 891
Estonia	EUR 420 000
France	EUR 23 660 707
Finland	EUR 8 097 418
Germany	EUR 72 558 609
Greece	EUR 100 000
Hungary	EUR 287 383
Ireland	EUR 6 300 000
Italy	EUR 14 305 685
Latvia	EUR 43 000
Lithuania	EUR 34 754
Luxembourg	EUR 5 475 739
Malta	EUR 25 000
Netherlands	EUR 29 950 000
Poland	EUR 1 616 846
Romania	EUR 155 850
Slovakia	EUR 190 000
Slovenia	EUR 90 000
Spain	EUR 5 705 852
Sweden	EUR 20 508 369
United Kingdom	EUR 203 807 275
Total Member States	EUR 413 116 937
EU Budget	EUR 265 756 000
Total EU	EUR 678 872 937

The most recently announced funding allocations by EU Member States are not yet reflected in the above-mentioned table.

The assistance from the EU budget includes an allocation of EUR 6.7 million for Iraqi refugees in Syria and EUR 3.32 million for Palestinian refugees in Lebanon.

¹ EDRIS – European Disaster Response Information System